

La politique, malade de sexe ?

- Après l'affaire Weinstein, les femmes osent parler du harcèlement.
- Le monde politique européen et belge n'échappe pas au phénomène.
- Des ex-collaboratrices politiques témoignent anonymement.

“Il lui a posé les mains sur les épaules et la massait en descendant vers ses seins... Je lui ai crié d'arrêter ça tout de suite. La fille était tétanisée et n'osait rien dire. Il est parti, scandalisé par ma réaction.”

Une ex-directrice de communication d'un parti

“Tous les vieux politiciens ont une réputation de gros dégoue”

La scène se déroule il y a quelques semaines, juste après une conférence de presse gouvernementale. Le porte-parole d'un des ministres discute “en off” avec quelques journalistes. Il aperçoit alors une jeune technicienne du cabinet où il travaille. Collaboratrice fraîchement engagée, elle se tient à distance, ne sachant pas s'il est de bon ton qu'elle s'adresse à des journalistes toujours avides d'informations politiques. Le porte-parole l'interpelle alors à haute voix: “Ah, viens ici, je ne t'ai pas encore baisée aujourd'hui!” La jeune femme, mal à l'aise, n'a pu qu'esquisser un sourire intimidé à la suite de cette phrase à double sens venant d'un personnage influent de son environnement de travail.

“Ses mains descendaient vers ses seins...”

Depuis le séisme provoqué par l'affaire Weinstein aux USA, les réseaux sociaux regorgent de témoignages de femmes victimes de harcèlement sexuel, de propos déplacés, de la concupiscence non partagée de leur supérieur hiérarchique. Il semble que le monde politique, tout comme Hollywood, soit particulièrement perméable à ces dérives. La dureté de l'univers des cabinets, où les collaborateurs sont révocables dans l'instant sur un caprice de leur ministre, accentue le problème. Nous avons interrogé plusieurs conseillères sur leur expérience. Voici deux témoignages éclairants.

“Je me souviens avoir eu une petite stagiaire un peu boulotte, pas très à l'aise dans son corps, raconte l'ex-directrice de la communication d'une formation politique. Elle était assise en face de moi dans mon bureau et voilà un responsable du top du parti qui rentre dans

la pièce. Il lui a posé les mains sur les épaules et la massait en descendant vers ses seins... Je lui ai crié d'arrêter ça tout de suite. La fille était tétanisée et n'osait rien dire. Il est parti, scandalisé par ma réaction. Ce comportement, c'est aussi une question de génération. Les vieux n'ont jamais appris le respect de la femme. Tous les anciens en politique ont une réputation de gros dégoue.”

“En politique, il n'y a pas de règles”

Le monde politique, c'est aussi l'absence de règles. Les “harceleurs” peuvent dépasser les bornes un peu plus facilement qu'ailleurs. “Dans le privé, contrairement à la politique, il y a des règles, il y a une personne de référence à contacter si on est confronté à du harcèlement, analyse encore l'ancienne attachée de presse. Mais, en politique, rien de tout cela : tout est flou, tu ne reçois pas d'objectifs à atteindre, il n'y a pas d'évaluation, pas de code éthique sur le comportement adéquat entre collègues, etc. En politique, c'est l'impunité : personne ne doit réellement rendre de compte. Après mon passage en politique, il m'a fallu des mois pour retrouver une attitude normale avec mon patron dans le privé, pour être moins froide. J'avais tendance à repousser toute forme de proximité.”

“Le ministre ne voyait que notre cerveau...”

Il faut toutefois nuancer cette vision noire. Les mandataires politiques, les chefs de cabinet, ne disposent pas d'un droit de cuissage sur leurs collaboratrices... Parfois même, ce sont les femmes qui jouent les séductrices. “Moi, j'ai subi du harcèlement quand j'avais 16 ans. C'était dans un job étudiant, j'ai été coincée par un type... Mon expérience politique n'a jamais débouché sur ce genre de situation. Je n'ai jamais eu de mains aux fesses. J'ai reçu des propositions déplacées mais il n'y avait rien de répréhensible, confie une ex-collaboratrice d'un ministre wallon.

Au contraire, l' élu pour lequel je travaillais voyait ses conseillères comme des outils de travail et non comme des objets sexuels. On aurait surgi en bikini dans son bureau, il n'aurait vu en nous que le cerveau... C'était déconcertant pour les filles du cabinet, on en plaisantait même entre nous. Il ne faut pas voir d'office les femmes comme des victimes qui ne savent pas se défendre. Etre une femme, cela peut aussi être une arme pour obtenir ce que l'on veut d'un homme qui se trouve dans la hiérarchie...”

F.C.

“Un vieux spécimen a dit qu’il me voulait dans son lit mais pas en politique”

Entretien Frédéric Chardon

n’est pas votre égale et qu’elle n’est pas sa place.

Christine Defraigne (MR) a accepté de confier son expérience du sexisme ordinaire. La présidente du Sénat est heureuse que les femmes qui ont été harcelées ressentent désormais le courage de le dénoncer.

Vous confirmez que la politique est davantage frappée par le sexisme ?

La politique reste un milieu très macho. On a beau dire le contraire, ça reste un bastion masculin. Même s’il y a plus de femmes qu’avant. Cela a une influence sur le fait que la parole se libère et que le harcèlement et l’outrage aux bonnes mœurs ne peuvent être passés en pertes et profits de la vie professionnelle de toute femme.

Il y a le sexisme exercé sur les simples collaboratrices mais il y a aussi le sexisme qui touche les élus.

Ah oui, ça, on veut des femmes sur des listes mais, après, ça devient plus compliqué... Vous savez, moi, je suis une bonne Liégeoise : je ne rechigne jamais à une plaisanterie, j’essaie de garder de l’humour. Mais la difficulté, c’est de tracer la frontière entre la plaisanterie entre hommes et femmes, la vitalité et la joie de vivre, et le sexisme en politique. Cette frontière est franchie quand la remarque ou la plaisanterie a pour vocation de rabaisser l’interlocutrice, de la décrédibiliser professionnellement, de sous-entendre qu’elle

“Un autre spécimen m’avait aussi conseillé de faire passer mon lit en frais généraux...”

Christine Defraigne (MR)

Présidente du Sénat, députée wallonne, chef de groupe MR à Liège.

Qu’avez-vous vécu personnellement ?

Récemment, avec ma collègue écolo au conseil communal de Liège, alors que nous intervenions en plein débat budgétaire, l’échevin des Finances nous a jeté au visage : “Est-ce qu’on va encore les entendre longtemps, ces femelles ?” Voilà le franchissement dont je parlais. On porte atteinte à nous en tant que femmes faisant de la politique. Heureusement, le bourgmestre l’a recadré et lui a demandé de se calmer. Son machisme descendant, ce n’était pas la première fois. Bon, quand mon voisin direct au parlement wallon, Gilles Mouyard (MR), me fait une petite plaisanterie lourdingue, je peux l’accepter et m’en tirer par une pirouette. Mais, ici, la ligne est franchie car l’intention était de nous rabaisser.

La mentalité envers les femmes actives en politique a-t-elle évolué en au fil du temps ?

Oui. Au début de ma carrière, la première fois que j’ai été candidate, je me suis fait dire par un vieux spécimen du genre, aujourd’hui retraité : “Moi, Defraigne je la veux bien dans un lit mais pas en politique”. Ça a été dit en public, devant des connaissances à moi et des amis. J’ai dû commencer ma carrière comme cela. Devant mon envie de faire de la politique, un autre spécimen m’avait aussi conseillé de faire passer mon lit en frais généraux...

Qui va dénoncer son chef aux mains baladeuses ?

La définition est claire : le harcèlement sexuel au travail désigne tout comportement non désiré à connotation sexuelle ayant pour objet, ou pour effet, de porter atteinte à la dignité d’une personne ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant. Ce type de harcèlement peut se manifester sous différentes formes, tant physiques que verbales : regards insistants, remarques équivoques, exposition de photos pornographiques, attouchements, coups et blessures, viol...

Depuis le 1^{er} septembre 2014, une nouvelle législation – deux lois et un arrêté royal – relative aux “risques psychosociaux au travail” prévoit, entre autres, que les victimes de violence ou de harcèlement moral ou sexuel auront désormais droit à un dédommagement correspondant à six mois de salaire brut. Le dispositif, qui vient compléter la loi du

4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs, prévoit, pour les auteurs de harcèlement sexuel au travail, soit une peine d’emprisonnement de six mois à trois ans et/ou une amende pénale de 600 à 6 000 euros; soit une amende administrative de 300 à 3 000 euros.

Risques psychosociaux au travail

Reste qu’il n’est pas simple de se plaindre d’un collègue aux mains baladeuses. C’est encore plus compliqué de dénoncer un chef qui se permet des avances sexuelles, voire les impose à un(e) employé(e) tétanisé(e) de perdre son boulot.

Selon le nouveau dispositif, on n’introduit plus de plainte motivée contre le harceleur au travail, mais on fait une “demande d’intervention psychosociale formelle”. Le travailleur qui effectue cette démarche bénéficie de la protection contre le licenciement.

Au sein de l’entreprise, c’est le “conseiller en prévention aspects psychosociaux” qui est compétent pour vérifier le caractère approprié des mesures prises (ou pas...) par l’employeur et pour saisir l’inspection du contrôle du bien-être au travail quand il existe un danger grave et immédiat pour le travailleur ou quand la personne mise en cause est l’employeur ou fait partie du personnel de direction.

An.H.

Le Parlement européen veut que les choses changent

Véronique Leblanc
Correspondante à Strasbourg

Le harcèlement sexuel sévit au Parlement européen *"pas plus qu'ailleurs mais... pas moins"*, selon les propos de l'eurodéputé français Edouard Martin (socialistes et démocrates) lors d'un débat, ce mercredi, à Strasbourg. Celui-ci s'imposait au vu des témoignages accumulés ces derniers jours. Après l'annonce d'un "carnet noir" tenu par Jeanne Porté, une assistante parlementaire qui a recensé les comportements dont elle a été victime ou qui lui ont été rapportés depuis 2014 se sont succédé les dizaines de récits déposés sur le site politico.eu ainsi que d'autres divulgués dimanche par le "Sunday Times".

Lundi, Antonio Tajani, président du Parlement européen parlait d'*"indignation"* et appelait à augmenter la visibilité du comité spécial de lutte contre le harcèlement en place au sein de l'institution.

Onze plaintes seulement

"Créé en 2014 [...], ce comité a dû d'emblée traiter les plaintes en attente tout en formant ses membres, en définissant une procédure au sein de l'institution et en élaborant des livrets d'information à des fins préventives", précise la Française Elisabeth Morin-Chartier qui le dirige. Et qui précise que parmi les dossiers en souffrance *"il y a des cas lourds..."*.

Le harcèlement sexuel sévit
au Parlement européen
"pas plus qu'ailleurs mais..."

"pas moins".

Selon les services du Parlement, seul le comité dévolu au personnel administratif a traité des cas de harcèlement sexuel ou de viol; côté politique, onze plaintes seulement ont été recensées et toutes à dimension psychologique.

Honte et crainte de rétorsion

Pourquoi ce décalage avec les faits révélés ces derniers jours? Crainte de rétorsion accentuée par la précarité des contrats, a-t-il été dit lors des débats. *"La honte aussi, ajoute Elisabeth Morin-Chartier. Le harcèlement sexuel est beaucoup plus difficile à capter en plainte que le harcèlement psychologique, le basculement dans un sentiment de culpabilité est un des signes violents que l'on reçoit en audition. Les victimes ont du mal à parler. Mon objectif, d'ici 2019, est de créer un réseau de personnes de confiance pour recueillir la parole."* Plus d'une centaine de membres devront le constituer, il faudra qu'ils aient *"un profil humain mais solide"* et qu'ils soient *"professionnalisés"*.

Audit externe?

Jeudi matin, une réunion du comité est prévue pour auditionner Jeanne Porté et étudier son "carnet noir". Le vote d'une résolution est par ailleurs prévu à midi en plénière afin de lancer des pistes pour lutter contre le harcèlement sexuel au Parlement européen.

Les choses bougent. *"Nous sommes arrivés à un tournant"*, a souligné la Polonaise Agnieszka Kozłowska Rajewicz (Parti populaire européen) lors des débats. Pour la socialiste belge Marie Arena, un audit externe est cependant nécessaire pour *"objectiver"* un problème auquel, en l'état, les instruments actuels n'apportent pas de solution.